

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE DIEPPE**  
CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES  
4 Bd du Général de Gaulle – CS 20462 - 76202 DIEPPE cedex  
Tél : 02.32.100.900 - Fax : 02.35.06.50.51 - [www.dieppe.cci.fr](http://www.dieppe.cci.fr)  
E-mail : [formalites@dieppe.cci.fr](mailto:formalites@dieppe.cci.fr)  
Horaires : du lundi au jeudi : 9h00 - 12h00 14h00 - 17h00  
Le vendredi / 9h00 – 12h00  
*Vos formalités en quelques clics sur CFE net : [www.cfenet.cci.fr](http://www.cfenet.cci.fr)*

## **PERSONNE PHYSIQUE IMMATRICULATION AU R.C.S.**

► **Prenez rendez-vous pour le dépôt de votre dossier ou complétez l'imprimé P0** ◀

### **PERSONNE DE NATIONALITE FRANCAISE**

Copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou copie du passeport en cours de validité ou extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois

### **POUR LES PERSONNES DE NATIONALITE AUTRE QUE FRANCAISE :**

**Si vous êtes ressortissant d'un Pays Membre de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen, de l'OCDE ou de la Confédération Helvétique :**

Copie du passeport ou copie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité

**Autre nationalité que celles citées ci-dessus et résident en France :**

Copie recto-verso du titre de séjour temporaire autorisant toutes professions + carte de commerçant étranger (pour plus d'informations, prendre contact avec la Sous-préfecture : 02.35.06.30.00)

ou

Copie recto-verso de la carte de résident valable 10 ans.

### **POUR TOUTES LES PERSONNES :**

Déclaration sur l'honneur de non condamnation et de situation matrimoniale (modèle disponible au CFE ou téléchargeable sur le site internet)

Attestation d'information du conjoint commun en biens (2 exemplaires) + coût du dépôt d'acte (modèle disponible au CFE ou téléchargeable sur le site internet)

### **POUR LES FEMMES DIVORCEES QUI GARDENT LEUR NOM D'EPOUSE :**

Copie du jugement autorisant l'usage du nom marital

### **◆ COMMERCANT NON SEDENTAIRE :**

AMBULANT : Copie de la quittance EDF ou TELEPHONE récente (téléphone fixe, pas de portable) au nom de la personne qui s'inscrit **ou** copie de quittance et autorisation de domiciliation commerciale

FORAIN :  Attestation provisoire délivrée par la Préfecture indiquant la commune de rattachement

◆ **POUR LE LOCAL** (ne concerne pas les non sédentaires):

**Création du Fonds de Commerce :**

- Copie du bail commercial ou précaire
- Copie de quittance EDF ou loyer au nom de la personne qui s'inscrit
- Autorisation de domiciliation commerciale au nom de la personne qui s'inscrit
- Copie du titre de propriété ou copie attestation notariée de propriété ou copie de taxe foncière
- Copie du contrat de location gérance + journal d'annonces légales

**Achat du Fonds de Commerce :**

- Copie de l'acte de cession enregistré + journal d'annonces légales

◆ **PIECES RELATIVES A L'ACTIVITE :**

- Autorisation, titre ou agrément nécessaire à l'exercice de l'activité
- .....

◆ **COÛT DE LA FORMALITE :**

- Emoluments : prévoir un chèque à l'ordre du Greffier du Tribunal de Commerce (nous contacter pour le montant)  
La facture acquittée vous est automatiquement adressée par le Greffe ainsi que les extraits KBis

**Si la Formalité n'est pas effectuée par le représentant légal de l'Entreprise :**

- Pouvoir en vue d'effectuer la formalité

**Si la personne a déjà été inscrite au RCS :**

- Extrait de radiation délivré par le Greffe du Tribunal de Commerce du précédent Siège

Le dossier traité par le Centre de Formalités sera transmis au Greffe du Tribunal de Commerce compétent dans les meilleurs délais. Le document informatique relatif à la formalité sera diffusé aux organismes suivants : URSSAF, INSEE, Services Fiscaux, Caisse Maladie, Caisse Retraite et en cas d'emploi de salariés : la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi

**Pour toute formalité, il est préférable de prendre rendez-vous au 02 35 06 50 13**